

→ Audience en DIR du 13.12.2018: NON à la casse des services de la PJJ dans notre région!

Suite à notre lettre ouverte au Directeur Inter-Régional du 14.11.2018 demandant une audience en urgence visant à l'interroger sur ses arbitrages concernant les postes et les services de nos territoires pour 2019, nous avons été reçus en DIR jeudi 13 décembre 2018.

En effet, les annonces de la Ministre de la Justice (programme de 20 CEF à moyens constants) n'ont fait qu'amplifier les inquiétudes des collègues, tant elles constituent une charge inédite sur le principe de primauté à l'éducatif et les moyens de la PJJ pour la mettre en œuvre. Ceci, principalement au profit des structures d'enfermement, comme nous ne cessons de le dénoncer.

Par ailleurs, dans cette période de dialogue budgétaire entre les DIR et l'administration centrale, il nous semblait inconcevable que notre DIR n'ait pas une vision claire de ce qu'elle souhaite et donc de ce qu'elle a pu porter auprès de la DPJJ.

Parallèlement, se tenait également en DIR, une assemblée générale ouverte des personnels de la Côte-d'Or - Saône et Loire à l'initiative de la section territoriale du SNPES-PJJ/FSU, réunie suite à l'annonce, en réunion de service, du risque fort de fermeture de l'UEHD 21-71, basée à Chalon-sur-Saône. De nombreux collègues de tous les services du territoire s'étaient déplacés à Dijon et ont débattu de la situation.

Face au DIR, à la sortie des élections professionnelles du 6 décembre, nous avons tenu, en tant qu'organisation syndicale majoritaire, à interpeller notre direction sur la situation insupportable dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Face à la surcharge de travail, aux difficultés rencontrées notamment par manque de moyens matériels et humains dans tous les services, notre direction ne fait que nous renvoyer uniquement à notre propre organisation, se dédouanant ainsi honteusement de toute responsabilité concernant les conditions de travail des agents, leur santé et la garantie d'un service public de qualité pour les usagers.

→(...)

Monsieur Millescamps a ensuite fait trois annonces :

→ L'obtention dans le BOP 2019 de 5,5 ETP pour l'ensemble de la DIR Grand Centre, dont 4,5 qualifiés de « non pérennes », c'est à dire sous forme de contrats pour une durée de deux ans.

→ Une **restructuration juridique des services du 21-71** comprenant :

- la **fermeture de l'UEHD de Châlon-sur-Saône** et le maintien d'une simple « mission HD » rattachée à l'EPE de Dijon, lui-même transformé en EPEI avec l'UEAJ de Dijon .
- la création d'une seconde unité de milieu ouvert à Dijon dans la cadre d'un STEM0. La création de celle-ci serait alimentée par redéploiement des collègues de Chalon !
- Cette restructuration serait la seule projetée sur l'ensemble de la DIR et a été envoyée à la centrale pour avis, sa mise en œuvre étant prévue pour septembre 2019.

→ Le lancement d'un chantier régional sur la santé et la sécurité au travail !

Sur la question du BOP, nous avons dénoncé le **manque d'ambition** de notre administration (un seul ETP véritablement créé pour toute la DIR !) et le **mépris des difficultés des personnels** que cela représente. Dans ce contexte, la volonté d'engager un travail sur la santé et la sécurité au travail apparaît comme un vœux pieux, voire une mauvaise plaisanterie !

Concernant la restructuration, nous avons fermement dénoncé **l'aberration de ce projet** sur le plan éducatif, construit **sans aucune consultation des personnels**, des équipes y compris des DS et RUE des services possiblement concernés, dicté uniquement par la politique du chiffre au détriment de la qualité de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Nous avons mis en lumière la fourberie de la méthode consistant à récupérer des ETP pour la **création des centres fermés.**

Les personnels du 21-71 présents se sont invités massivement à l'audience et ont également pu intervenir, en y faisant **une déclaration forte sur les inquiétudes des collègues** et les conséquences de cette destruction sur le plan professionnel et humain.

Face au rapport de force établi et aux arguments avancés, le Directeur Inter-Régional nous a fait la proposition de retravailler le projet, en lien avec les organisations syndicales et les personnels.

Pour nous, ce travail n'est possible que dans la cas d'**une suspension** du projet initial, ce que **nous avons obtenu**. Un rendez-vous sera programmé au premier trimestre 2019. Le SNPES-PJJ/FSU continuera à défendre la pertinence de cette unité, comme l'ensemble des moyens de la PJJ sur notre région !